



N° 2025/74

7.1 – Décisions budgétaires

Approbation des virements de crédits internes au budget de la commune

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/127 du 20 septembre 2022 par laquelle la commune de Grans adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération n° 2025/68 du 31 mars 2025 portant approbation du budget 2025 et autorisant le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% en fonctionnement et en investissement,

Considérant la nécessité d'effectuer des transferts de crédits afin de régulariser les budgets des services et d'avoir un budget plus sincère,

DECIDE

Article 1^{er} :

De procéder aux virements de crédits suivants :

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
Chapitre 011 : Charges à caractère général	192 117,56 €	182 163,22 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	0,00 €	55 260,00 €
Chapitre 65 : Autres charges diverses de gestion courante	58 305,92 €	13 000,26 €
Total FONCTIONNEMENT	250 423,48 €	250 423,48 €
Total Général		0,00 €

*Voir le tableau détaillé en annexe

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de GRANS est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres, au comptable public et au service des finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télerecours citoyens » accessible par le site de télécroédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 20/10/2025

Publié le 21/10/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : **Philippe LEANDRI**
Date : 20/10/2025
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

VIREMENTS INTERNES 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-028 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-281 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0,00 €	16 800,61 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-4221 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-510 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0,00 €	109 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623-281 : Fournitures non stockées - Alimentation	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	74 968,47 €	619,26 €	0,00 €	0,00 €
D-611-028 : Contrats de prestations de services	7 509,09 €	6 360,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61358-510 : Autres locations mobilières	0,00 €	8 995,01 €	0,00 €	0,00 €
D-61558-281 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-020 : Maintenance	0,00 €	3 088,34 €	0,00 €	0,00 €
D-6161-020 : Primes d'assurances multirisques	740,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-020 : Versements à des organismes de formation	7 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878-020 : Remboursements de frais à des tiers	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	192 117,56 €	182 163,22 €	0,00 €	0,00 €
D-739218-020 : Autres prél. pour reversements de fiscalité entre coll locales	0,00 €	55 260,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	55 260,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65748-020 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0,00 €	7 162,70 €	0,00 €	0,00 €
D-65818-020 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0,00 €	2 836,43 €	0,00 €	0,00 €
D-65818-028 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	1 485,92 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65818-11 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0,00 €	2 701,13 €	0,00 €	0,00 €
D-65818-211 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	1 560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-020 : Autres charges diverses de gestion courante	55 260,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	58 305,92 €	13 000,26 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	250 423,48 €	250 423,48 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €